

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 février 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sarah CONCHERI comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 22 décembre 2014 et du 12 janvier 2015

Madame Anne-Marie FARRUDJA fait remarquer que le compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2014 est déjà approuvé. Il s'agit du compte rendu du 15 décembre 2014 qui ne l'est pas. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur d'envoi. Le compte rendu de conseil municipal du 15 décembre 2014 sera soumis à l'approbation lors du prochain conseil.

1. Suppression de la copropriété et vente de parcelle

Vu la délibération du 13 septembre 2010, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la suppression de la copropriété sur les parcelles cadastrées AH 756 pour 01a 05ca, AH 757 pour 9a 21ca et forme les lots 2, 3, 4 5, 6, 7 de la copropriété.

Il convient également de vendre les parcelles cadastrées AH 750, AH 751, AH 754, AH 756 à l'association locale ADMR « SSIAD les 3 Rivières » moyennant le prix de 1.00€ symbolique.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer tous actes et pièces.

Monsieur le Maire précise que Maître Bénédicte ADET, notaire à BLAINVILLE SUR L'EAU, sera chargée de la rédaction de l'acte authentique.

Madame Anne-Marie FARRUDJA demande à pouvoir être destinataire des plans cadastraux concernant cette vente. Ceux-ci seront transmis prochainement.

Après explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Révision de la grille tarifaire des ALSH (Macaron et Brimbelle)

Monsieur le Maire propose de rajouter à la grille tarifaire ainsi qu'au règlement de fonctionnement des ALSH de la commune la mention suivante :

Inscription hors délais :

Toute demande de prise en charge en dehors des délais fixés par le présent règlement fera l'objet d'une majoration de 50% par rapport au tarif habituel.

Après explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Subvention exceptionnelle Natura Passion

Monsieur le Maire expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association Natura Passion afin de pouvoir équilibrer le budget de sa prochaine biennale qui se tiendra les 21 et 22 février, à la MFC.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette manifestation et propose de soutenir cette initiative à hauteur de la demande de l'association : 300 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. Ouvertures de 2 postes en CAE

Dans le cadre de la restructuration de la médiathèque et afin de faciliter le fonctionnement des TAP, de l'école Jean Jaurès et du périscolaire Brimbelle, Monsieur le Maire propose l'ouverture de 2 postes en CAE :

1 poste de 23/35^{ème} (TAP, Médiathèque, ATSEM à l'école Jean Jaurès) à partir du 23 février 2015.
1 poste à 24/357^{ème} (TAP, Médiathèque, Périscolaire Brimbelle) à partir du 2 mars 2015.

Après explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants (1 abstention).

5. Acompte de fonctionnement au CCAS

Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 35 000€ au profit du CCAS de la commune afin de permettre la continuité de ses actions, en lui accordant la trésorerie nécessaire dans l'attente du vote du budget 2015.

Après explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire demande à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite des crédits suivants :

Afin de réaliser des travaux de toitures à la MFC :
Article 21318 - Autres bâtiments publics pour un montant de 3000 €.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

Madame Anne-Marie FARRUDJA demande à pouvoir être destinataire des « restes à financer » 2014. Monsieur MARTET indique que les services comptable de la commune sont toujours en attente de ces informations de la part de la Trésorerie Générale. Ces informations seront transmises lors de la prochaine commission des Finances.

Après explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7. Fermeture et ouverture de poste

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une augmentation de la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un poste du Pôle jeunesse qui intervient dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il est proposé la modification suivante à partir du lundi 2 mars 2015 :

Fermeture d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe 4/35^{ème}
Ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe 8/35^{ème}

Après explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil.

